



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

en exercice **19** L'an deux mil vingt-deux,
présents **14** Le 8 juin, à 20 heures 30,
votants **18** Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ROGATIEN (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Mr LARELLE Didier, Maire

VOTE

POUR : 18
CONTRE : 0
ABS. : 0

Date de convocation du Conseil municipal : Le 2 juin 2022

Présents : MRS. & MMES. Didier LARELLE, Maire, Michel ROUCHER, Claire BOURGENOT, Yves BOURSIER, Michel TRAPIED, Françoise GROUSSARD, adjoints, Patrice BREMAUD, Aurélie JAULIN, Pascal MERCERON, Emmanuel BATARD, Marie-Paule JOUINEAU, Fabrice BRISSON, Romain GOUYER, Micheline DUFAU, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés : M. Michel CLOUET donne pouvoir à M. Yves BOURSIER, Mme Stéphanie CAUSSEQUE donne pouvoir à Mme Aurélie JAULIN, M. Maurice GARDIEN donne pouvoir à M. Michel ROUCHER, Mme Patricia DAVID donne pouvoir à M. Didier LARELLE

Absente : Mme Sandrine GEORGES

Secrétaire de séance : M. Pascal MERCERON

OBJET

2022-56- Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2022

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 décidant de la création d'un emploi permanent au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 votant le tableau des effectifs,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 définissant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours dans le cadre des lignes directrices de gestion,

Monsieur le Maire expose :

Suite au départ à la retraite de la secrétaire principale, un poste au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe a été créé pour accueillir la remplaçante de l'agent qui s'était portée candidate au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe après avoir réussi un examen professionnel.

Considérant que l'agent répond aux orientations générales définies dans les lignes directrices de gestion,

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour créer le même poste au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- La suppression à compter du 1^{er} septembre 2022 de l'emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe,

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice. Le tableau des effectifs est ainsi modifié.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Rogatien,

**Le Maire,
Didier LARELLE**